



Audit d'acquisition

Vous souhaitez acquérir une entreprise :

Nous vous accompagnons dans le processus d'acquisition.

• Vous souhaitez

- Un audit préalable comptable et financier
- Une identification des risques juridiques liés à l'opération
- Connaître l'étendue des engagements de la société ciblée
- Prévoir les garanties à obtenir du vendeur
- La constitution d'un dossier de financement,

• Nous vous proposons

- De collecter les informations générales sur l'entreprise et sur son secteur d'activité
- D'identifier les principales zones de risques
- D'analyser la situation comptable et financière de la société ciblée
- D'analyser la formation du résultat, et leur évolution sur plusieurs exercices
- D'analyser les relations contractuelles avec les tiers (clients, fournisseurs, banque, groupe)
- D'étudier les baux commerciaux et les contrats spécifiques
- D'effectuer un audit juridique (statuts, registres, états des inscriptions,...)
- D'effectuer un audit fiscal (impôts sur les sociétés, TVA, ...)
- D'effectuer un audit social (convention collective, contrats de travail, rémunération, litiges prud'homaux,...)
- Nous rédigeons un rapport de synthèse et formulons les avis et conseils indispensables au succès de votre projet d'acquisition
- Nous apportons un savoir faire professionnel dans la mise en œuvre de l'acquisition

• Les avantages pour vous

- Une sécurisation de votre projet d'acquisition.
- Un accompagnement de tout instant dans vos rapports avec les différentes parties (cédant, banque, avocat,...) et dans vos négociations.